☒ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

☐ **POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

- ☐ dépôt
- ☐ développement

☐ **MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

- ☐ dépôt
- ☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 15.06.2026

"Titre" : Monthey face aux défis de la sécurité publique

Texte de l'intervention :

Ces dernières semaines, plusieurs événements graves ont marqué l'actualité montheysanne, notamment un homicide, une agression à l'arme blanche ainsi que d'importants cambriolages ayant visé des commerces de la ville. Ces faits ont fortement marqué les esprits et alimenté un questionnement légitime sur la situation en matière de sécurité publique dans notre commune.

Plus largement, des habitants de différents quartiers interpellent régulièrement des élus de notre mouvement au sujet de préoccupations persistantes liées aux atteintes aux biens, aux incivilités, aux nuisances et aux troubles à l'ordre public, ainsi qu'à une dégradation perçue de la tranquillité publique dans certains secteurs de la ville. Ces remontées sont répétées, concrètes pour ceux qui les expriment et ne peuvent être ignorées dans le cadre du débat politique communal.

Qu'elles correspondent ou non à une évolution statistique de la délinquance, ces préoccupations doivent être prises au sérieux. Il apparaît dès lors indispensable que le Conseil général et la population puissent disposer d'un état des lieux clair de la

situation ainsi que d'une vision transparente des actions entreprises et envisagées par les autorités compétentes.

Dans ce contexte, je saurais gré à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle appréciation générale la Municipalité porte-t-elle sur l'évolution de la situation en matière de sécurité publique à Monthey au cours des dernières années ?

2. Quels sont les principaux indicateurs dont disposent les autorités pour suivre l'évolution de la situation sécuritaire dans la commune ? La Municipalité peut-elle communiquer les données disponibles concernant notamment les atteintes aux personnes, les vols, les cambriolages, les tentatives d'effraction, les déprédations et les troubles à l'ordre public sur les 12 à 24 derniers mois et d'en faire une comparaison avec les autres villes valaisannes?

3. Ces données permettent-elles d'identifier certains quartiers, secteurs ou plages horaires particulièrement concernés ?

4. Quelle est l'évolution des effectifs affectés aux missions de sécurité au cours des 4 dernières années et quels sont aujourd'hui les moyens humains, matériels et financiers consacrés à cette mission ?

5. La Municipalité estime-t-elle que les moyens actuellement à disposition sont suffisants aux besoins constatés sur le terrain et surtout aux défis à venir ? En cas de besoin, le Service peut-il le chiffrer ?

6. La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place une information régulière permettant à la population de suivre l'évolution des principaux indicateurs de sécurité publique et des actions entreprises dans ce domaine ?

7. Enfin, quelles mesures ou orientations la Municipalité entend-elle privilégier au cours des prochaines années afin de renforcer la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie à Monthey ?

Je remercie d’avance la Municipalité pour les réponses qu’elle apportera à ces questions.

Nom prénom : Alexandre Ginolin

Représentant le parti / groupe : Monthey Demain

Date : 15.06.2026

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

# Conseil général

| | |
|---|---|
| Réponse à la question écrite de | M. Alexandre GINOLIN |
| représentant du | Parti Monthey Demain |
| formulée en séance du Conseil général le | 15 juin 2026 |
| répondu en séance du Conseil général le | 21 septembre 2026 |

| | |
|---|---|
| Titre : | Monthey face aux défis de la sécurité publique |
| Développement : | Ces dernières semaines, plusieurs événements graves ont marqué l'actualité montheysanne, notamment un homicide, une agression à l'arme blanche ainsi que d'importants cambriolages ayant visé des commerces de la ville. Ces faits ont fortement marqué les esprits et alimenté un questionnement légitime sur la situation en matière de sécurité publique dans notre commune.<br>Plus largement, des habitants de différents quartiers interpellent régulièrement des élus de notre mouvement au sujet de préoccupations persistantes liées aux atteintes aux biens, aux incivilités, aux nuisances et aux troubles à l'ordre public, ainsi qu'à une dégradation perçue de la tranquillité publique dans certains secteurs de la ville. Ces remontées sont répétées, concrètes pour ceux qui les expriment et ne peuvent être ignorées dans le cadre du débat politique communal.<br>Qu'elles correspondent ou non à une évolution statistique de la délinquance, ces préoccupations doivent être prises au sérieux. Il apparaît dès lors indispensable que le Conseil général et la population puissent disposer d'un état des lieux clair de la situation ainsi que d'une vision transparente des actions entreprises et envisagées par les autorités compétentes.<br>Dans ce contexte, je saurais gré à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :<br>1. Quelle appréciation générale la Municipalité porte-t-elle sur l'évolution de la situation en matière de sécurité publique à Monthey au cours des dernières années ?<br>2. Quels sont les principaux indicateurs dont disposent les autorités pour suivre l'évolution de la situation sécuritaire dans la commune ? La Municipalité peut-elle communiquer les données disponibles concernant notamment les atteintes aux personnes, les vols, les cambriolages, les tentatives d'effraction, les déprédations et les troubles à l'ordre public sur les 12 à 24 derniers mois et d'en faire une comparaison avec les autres villes valaisannes ?<br>3. Ces données permettent-elles d'identifier certains quartiers, secteurs ou plages horaires particulièrement concernés ? |

4. Quelle est l'évolution des effectifs affectés aux missions de sécurité au cours des 4 dernières années et quels sont aujourd'hui les moyens humains, matériels et financiers consacrés à cette mission ?
5. La Municipalité estime-t-elle que les moyens actuellement à disposition sont suffisants aux besoins constatés sur le terrain et surtout aux défis à venir ? En cas de besoin, le Service peut-il le chiffrer ?
6. La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place une information régulière permettant à la population de suivre l'évolution des principaux indicateurs de sécurité publique et des actions entreprises dans ce domaine ?
7. Enfin, quelles mesures ou orientations la Municipalité entend-elle privilégier au cours des prochaines années afin de renforcer la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie à Monthey ?

**1. Quelle appréciation générale la Municipalité porte-t-elle sur l'évolution de la situation en matière de sécurité publique à Monthey au cours des dernières années ?**

La Municipalité considère que la situation en matière de sécurité publique à Monthey reste globalement maîtrisée. La Commune bénéficie d'un dispositif de sécurité reposant sur la collaboration entre les différents partenaires concernés, notamment la Police cantonale.

Comme dans de nombreuses villes, certaines problématiques sont toutefois apparues ou se sont renforcées ces dernières années, notamment en matière de nuisances, de déprédations, de comportements incivils, de troubles à l'ordre public ou encore de rassemblements ponctuels dans certains secteurs.

La Municipalité reste attentive à l'évolution de ces phénomènes. Elle considère qu'il est important de distinguer les faits réellement constitutifs d'une augmentation de la criminalité des phénomènes liés au sentiment d'insécurité ou aux incivilités, qui peuvent également avoir un impact important sur la qualité de vie de la population.

**2. Quels sont les principaux indicateurs dont disposent les autorités pour suivre l'évolution de la situation sécuritaire dans la commune ? La Municipalité peut-elle communiquer les données disponibles concernant notamment les atteintes aux personnes, les vols, les cambriolages, les tentatives d'effraction, les déprédations et les troubles à l'ordre public sur les 12 à 24 derniers mois et d'en faire une comparaison avec les autres villes valaisannes ?**

Par leur Police municipale, les autorités disposent de plusieurs sources d'information permettant de suivre l'évolution de la situation sécuritaire. Il s'agit, notamment, des statistiques de criminalité établies par la Police cantonale, des statistiques des interventions de la Police municipale, des statistiques des plaintes et signalements reçus par les autorités communales ainsi que des observations effectuées directement sur le terrain.

Les principaux indicateurs suivis concernent notamment :

- les atteintes à l'intégrité corporelle et aux personnes ;
- les vols et vols avec effraction ;
- les cambriolages et tentatives de cambriolage ;
- les dommages à la propriété et les déprédations ;
- les infractions liées aux stupéfiants ;
- les troubles à l'ordre public et les incivilités ;

- les interventions liées aux nuisances sonores ou aux rassemblements ;
- ainsi que, plus largement, le nombre et la nature des interventions des différents services de sécurité.

La Municipalité est favorable à une analyse objective de ces données sur une période suffisamment longue. Une comparaison avec d'autres communes valaisannes doit toutefois être effectuée avec prudence, car les villes ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques en termes de population, de fréquentation, de superficie, d'activités économiques, de vie nocturne ou encore de flux de personnes.

Les statistiques sont publiées chaque année dans le rapport du Service "Sécurité" annexé à cette réponse.

**3. Ces données permettent-elles d'identifier certains quartiers, secteurs ou plages horaires particulièrement concernés ?**

L'analyse des interventions et des signalements permet généralement d'identifier certains secteurs dans lesquels les problématiques sont plus fréquentes.

À Monthey, une attention particulière doit notamment être portée aux secteurs présentant une forte concentration de population, d'activités commerciales, de lieux de rencontre ou de passage, ainsi qu'aux espaces publics davantage fréquentés durant les soirées et les week-ends. Les problématiques peuvent également varier selon les horaires ou les manifestations organisées, de plus elles se déplacent selon les circonstances et donc il n'est pas évident de les anticiper.

La Municipalité entend continuer à travailler étroitement avec le Service "Sécurité", respectivement la Police municipale afin d'identifier précisément les lieux et les périodes concernés et d'adapter les mesures en conséquence.

**4. Quelle est l'évolution des effectifs affectés aux missions de sécurité au cours des 4 dernières années et quels sont aujourd'hui les moyens humains, matériels et financiers consacrés à cette mission ?**

Durant ces 4 dernières années, nous avons intégré la commune de St-Maurice qui a permis d'engager 3 collaborateurs (2 EPT au domaine publics et 1 EPT dans Police Secours) totalement payé, par convention, par la Commune de St-Maurice. Autrement il n'y a pas eu d'effectif supplémentaire au sein de la police Municipale. Mais plusieurs réorganisations internes ont permis d'augmenter de 2 unités l'effectif à la Police Secours. De plus, les prestations conventionnées faites aux Communes de Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz, permettent d'avoir un effectif assez grand pour garantir au minimum 2 patrouilles de Police Secours.

A ce jour, la Police municipale est composée de :

- 23 agents de police secours réparti en 4 brigades ;
- 3 assistants de sécurité publique pour, notamment, le contrôle des stationnements et la gestion des parcs à barrières ;
- 3 agents du domaine public pour la sécurisation des chantiers, manifestations, formation dans les écoles, etc. ;
- 8 agents pour la permanence au guichet et la centrale d'alarme 24/24H, 365j/an ;
- 2 secrétaires pour l'administration ;
- 4 membres d'état-major.

La Police municipale dispose de 4 véhicules d'intervention dont une banalisée et de 3 véhicules pour le domaine public ainsi qu'une moto et un scooter. Les policiers ont des moyens modernes et adaptés à leurs missions. De plus, depuis cette année, ils bénéficient d'un nouveau moyen de contrainte appelé "Taser" qui est un élément supplémentaire de prévention avant de sortir une arme à feu.

En 2025, le budget pour les missions de la Police municipale sur le territoire de Monthey se monte à Fr. 3'770'000.--, soit Fr. 188.50/habitants.

**5. La Municipalité estime-t-elle que les moyens actuellement à disposition sont suffisants aux besoins constatés sur le terrain et surtout aux défis à venir ? En cas de besoin, le Service peut-il le chiffrer ?**

Les moyens mis à disposition sont adaptés pour assurer la sécurité de la ville et répondre aux prérogatives de la Police municipale. En outre, il est important de relever que de nombreuses situations relèvent de la compétence de la Police cantonale. Notre police collabore étroitement avec cette dernière sur notre territoire.

**6. La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place une information régulière permettant à la population de suivre l'évolution des principaux indicateurs de sécurité publique et des actions entreprises dans ce domaine ?**

Non, à ce jour aucune information régulière n'est prévue, le risque étant une mauvaise interprétation et une utilisation erronée ou mal adaptée qui amplifie les réactions sur les réseaux sociaux.

**7. Enfin, quelles mesures ou orientations la Municipalité entend-elle privilégier au cours des prochaines années afin de renforcer la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie à Monthey ?**

À ce jour, aucune mesure particulière n'est prévue. La situation actuelle à Monthey est maîtrisée et les moyens actuels sont continuellement analysés et réévalués par l'État-Major de la Police municipale afin qu'ils soient adaptés au budget alloué. Pour de nombreux dossiers, il faut tenir compte de la collaboration et de la coordination avec la Police cantonale.

Monthey, le 31 août 2026